

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 17 04 09

Date de la séance	30/03/2017	Délégués en exercice	33
Date de convocation	24/03/2017	Présents	23
Date d'affichage	07/04/2017	Pouvoirs	6
		Votants	29

L'an deux mil dix-sept, le 30 mars à 20h50, le Conseil Communautaire de Val d'Europe Agglomération, convoqué le 24 mars, s'est réuni à la mairie de Bailly-Romainvilliers, sous la présidence de Monsieur de BELENET, Président.

Etaient présents :

M. de BELENET, Mme MAISONNEUVE, M. STROHL, Mme GBIORCZYK, M. FELLER, Mme OUKAS de Bailly-Romainvilliers
M. BOURJOT, Mme DANILOFF, Mme ETIENNE, M. ALLEMANDOU de Chessy
M. CERRI, Mme EVRARD, M. VERDELLET, M. BIETH de Coupvray
M. BALCOU, M. RIBOURG, M. MASSON, Mme HERIQUE de Magny le Hongre
M. DESCROUET, M. GAYAUDON, Mme BRUNEL, M. CHEVALIER, M. YAOUHEDEOU de Serris

Etaient absents excusés :

M. CHASSY	pouvoir à	M. de BELENET
M. FROMEAUX		
Mme LE VAGUERESSE	pouvoir à	M. BOURJOT
Mme ENGLARO	pouvoir à	Mme EVRARD
Mme AUBEY	pouvoir à	M. BALCOU
Mme FLAMENT-BJARSTAL		
M. NOEL		
Mme PEREZ	pouvoir à	M. CHEVALIER
Mme BOUMEDINE	pouvoir à	M. DESCROUET
M. ZEMANEK		

Secrétaire de séance : Monsieur Hugues FELLER

Objet :

Fixation du taux 2017 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Accusé de réception en préfecture
077-247700339-20170330-17-04-09-DE
Date de télétransmission : 03/04/2017
Date de réception préfecture : 03/04/2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts, notamment l'article 1639 A ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission finances du 28 février 2017

CONSIDERANT que les bases d'imposition à la TEOM notifiées par les services fiscaux s'élèvent pour 2017 à 76 545 263 €, en progression de 3,6% par rapport aux bases nettes définitives pour 2016 ;

CONSIDERANT qu'au taux actuel de 4,7%, le produit généré permettrait de couvrir les coûts du service pour 2017.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **DE FIXER** à 4,70% le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2017.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

A Chessy, le 30 mars 2017

Le Président

Arnaud de BELENET



Certifié exécutoire par le Président compte-tenu de :

la réception en Préfecture le :

la publication le :

la notification le :